

Renvoi au comité de Sûreté générale du jugement de la commission militaire d'Auxonne, contre Bonnet, émigré, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale du jugement de la commission militaire d'Auxonne, contre Bonnet, émigré, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 33;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15071_t1_0033_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

3

Les membres composant le comité de surveillance révolutionnaire de Cambrai [Nord] adressent à la Convention nationale le précis de tout ce qui s'est passé dans cette commune pendant le séjour qu'y a fait le représentant du peuple Joseph Le Bon.

Renvoyé aux comités de Salut public et de Sûreté générale (20).

4

La commission de l'organisation et mouvement des Armées de terre envoie à la Convention nationale la copie du jugement rendu par la commission militaire établie à Auxonne, contre le nommé Bonnet, condamné à la peine de mort pour fait d'émigration.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (21).

5

La société populaire de Montagne-sur-Aisne (22), département du Pas-de-Calais, témoigne à la Convention nationale ses inquiétudes sur la foule immense de prisonniers de guerre et déserteurs répandus dans toute la République; elle demande qu'on échange les prisonniers.

Renvoyé au comité de Salut public (23).

6

L'agent national du district de Mont-Sarrazin [ci-devant Castelsarrazin], département de la Haute-Garonne, annonce à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés à 59 347 L, ont été vendus 124 990 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (24).

7

L'agent national du district de Mauriac [Cantal] annonce à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 460 362 L, ont été vendus 1 049 791 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (25).

8

L'agent national du district de La Flèche [Sarthe] annonce à la Convention nationale qu'ayant établi dans ce district trois ateliers pour la fabrication du salpêtre, ils en ont fourni, dans la première décade de thermidor, 1 890 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (26).

9

Une députation des trente-huit (*sic*) sections de Paris est admise à la barre, et présente une pétition tendante à la prompt organisation des écoles primaires.

Le président répond d'une manière honorable, et la Convention nationale décrète le renvoi au comité d'Instruction publique, pour en faire le rapport dans trois jours (27).

[*Pétition à la Convention nationale, sur les écoles primaires, le citoyen Leger, orateur*]:

Citoyens Représentants,

Après avoir concouru avec vous à déjouer la plus horrible conspiration qui jamais ait été tramée contre la liberté; après avoir applaudi à l'énergie salutaire que la Convention a déployée contre les modernes Catilina, les sections de Paris viennent appeler votre sollicitude sur un objet essentiellement important au maintien et à l'affermissement de la République, sur un objet qui n'a que trop senti la malheureuse influence des conspirateurs: elles viennent vous parler de l'instruction publique.

Diviser pour régner, c'est la maxime des tyrans; aveugler pour asservir, c'est la maxime de ceux qui aspirent à la tyrannie. Il n'est donc pas étonnant que les nombreuses réclamations adressées à la ci-devant municipalité de Paris sur l'organisation des écoles primaires, soient toujours demeurées sans effet; il n'est pas étonnant qu'elles aient été soigneusement cachées à la Convention, qui se serait empressée de les accueillir et d'y faire droit. Les perfides qui travailloient à ranimer de sa cendre le despotisme abattu, savoient trop bien que les hommes éclairés ne se laissent point asservir; ils savoient trop bien que, pour arriver à leur but, il falloit empoisonner ou tarir entièrement les sources de la morale et de l'instruction publique: mais enfin, grâces au génie de la liberté, tous les mystères d'iniquité sont dévoilés et désormais nous pourrions déposer librement, dans le sein des sauveurs de la patrie, les maux que les conspirateurs nous ont causés, sûrs d'y trouver un remède aussi prompt qu'efficace.

(20) P.-V., XLIV, 184.

(21) P.-V., XLIV, 184-185.

(22) Pour Montagne-sur-Mer, ci-devant Montreuil-sur-Mer.

(23) P.-V., XLIV, 185.

(24) P.-V., XLIV, 185. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).

(25) P.-V., XLIV, 185. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).

(26) P.-V., XLIV, 185. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).

(27) P.-V., XLIV, 185-186.